



Dégradations par les chiens du locataire

Par **Silvain Yves**, le **21/10/2017 à 10:14**

Bonjour à tous,

Les chiens de mon locataire ont détérioré la laine de verre qui isolait la maison dans les combes: le locataire n'est pas solvable mais il possède une assurance locative en responsabilité civile à jour

Son assurance pourrait-elle intervenir sur cette affaire?

Remerciements et bonne journée à tous

Par **Visiteur**, le **21/10/2017 à 10:47**

Bjr

Oui, la responsabilité civile de sa MRH doit couvrir.

Par **Chaber**, le **21/10/2017 à 11:06**

bonjour

[citation]Oui, la responsabilité civile de sa MRH doit couvrir.[/citation]La responsabilité civile habitation **ne couvre pas les dommages aux biens confiés**

Par **Visiteur**, le **21/10/2017 à 11:40**

Pardon alors, j'avais retenu que le principe de la responsabilité civile du fait des animaux est pourtant prévu par l'article 1243 du Code civil.

Mais la RC ne couvre que les biens tiers.

Par **Silvain Yves**, le **21/10/2017 à 13:05**

Perso, j'ai lu sur internet que

Certains contrats d'assurance multirisque habitation prennent en charge les dommages causés par un animal dont l'assuré est le propriétaire... reste à savoir si cette chose est dans le contrat du locataire ! il peut aussi avoir une assurance particulière pour ses animaux?

Par **Chaber**, le **21/10/2017** à **14:37**

@sylvain yves

[citation]Certains contrats d'assurance multirisque habitation prennent en charge les dommages causés par un animal dont l'assuré est le propriétaire... [/citation]oui pour les dommages causés à autrui, mais pas aux biens confiés.